

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 89 (1963)
Heft: 2

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: † J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgrin, arch.; E. Martin, arch.
J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S.A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 34.—	Etranger	Fr. 38.—
Sociétaires	»	» 28.—	»	» 34.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changements d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:
1/1 page Fr. 350.—
1/2 » » 180.—
1/4 » » 93.—
1/8 » » 46.—

Adresse: Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour un groupe scolaire secondaire à Orbe.
Concours pour la construction d'une salle de manifestations et d'un théâtre à Neuchâtel.
Bibliographie. — Les congrès. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.
Carnet des concours. — Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS

POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

Extraits du règlement

La Municipalité d'Orbe ouvre un concours de projets
d'architecture en vue de la construction d'un groupe
scolaire, sis à Chantemerle. Ce concours est basé sur
les principes de la SIA et de la FAS pour les concours
d'architecture.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets
présentés est composé de :

MM. Hermann Baur, architecte, Bâle ; Frédéric Brügger,
architecte, Lausanne ; Léopold Veuve, architecte, Lau-
sanne ; Etienne Porret, architecte, Lausanne ; Daniel
Nicole, syndic de la commune d'Orbe ; Jean-Louis
Giroud, président de la Commission scolaire ; Paul Läng,
directeur des Ecoles.

Sont admis à concourir :

a) les architectes diplômés ou reconnus par le Conseil
d'Etat vaudois (art. 70 LPC), habitant ou établis régu-

lièrement sur le territoire du canton de Vaud depuis
un an au moins à la date d'ouverture du concours ;

b) les architectes d'origine vaudoise, diplômés ou re-
connus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés hors
du canton depuis moins de cinq ans dès la date de
l'ouverture du concours ;

c) les architectes, employés de bureau dont le proprié-
taire ne participe pas au présent concours, s'ils répon-
dent aux exigences formulées à la lettre a) et s'ils béné-
ficient d'une autorisation écrite de leur employeur.

Une somme de 18 000 fr. est mise à la disposition du
jury pour être répartie en cinq ou six prix aux auteurs
des meilleurs projets. En outre, une somme de 3000 fr.
est affectée à l'achat éventuel de projets intéressants.
La commune d'Orbe confiera l'élaboration des plans
d'exécution et la direction des travaux à l'auteur du
projet proposé par le jury, à moins que des raisons
majeures ne s'y opposent. Les noms de tous les concu-
rants seront rendus publics.

(Suite à la page 16)

CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

1er prix, projet « Urba 65 », MM. D. Gudit et M. Vogel, architectes, à Yverdon

Critique du jury

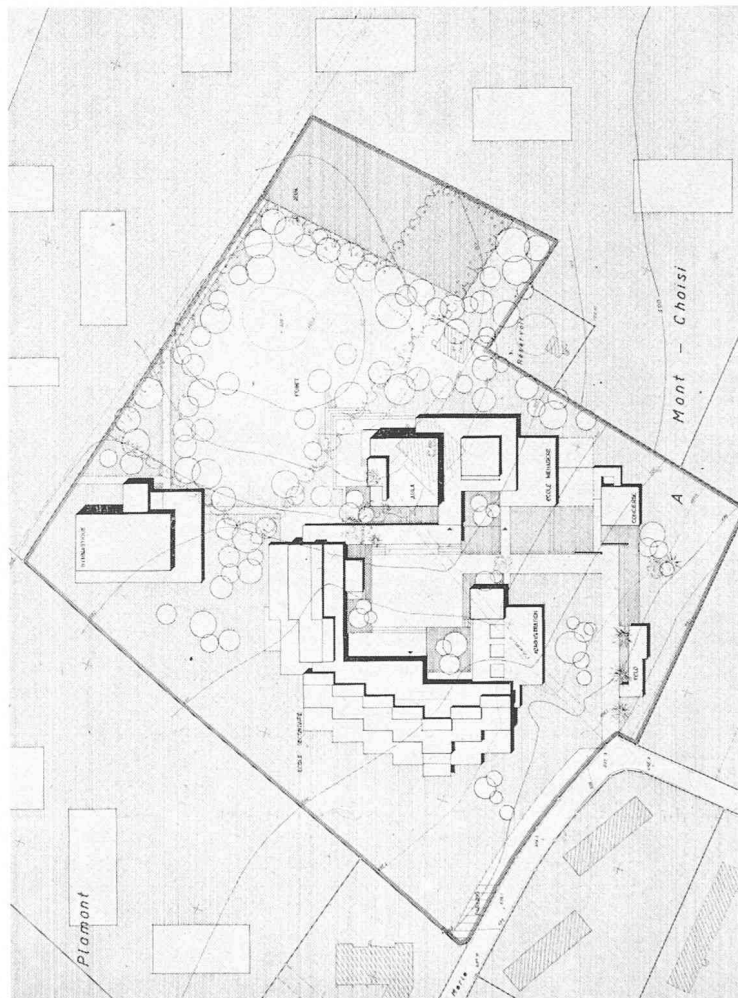
Le groupement des bâtiments au centre du terrain éloigne les bâtiments scolaires des futures constructions et permet de créer en même temps des distances appréciables par rapport à la zone industrielle. On souhaiterait que la partie récréative du groupe scolaire profite encore davantage de la petite forêt.

L'accès principal amène les élèves vers le préau, aménagé sous forme de cour. Autour de celle-ci se groupent naturellement les entrées des différents éléments du groupe scolaire. Les classes normales sont bien orientées et bien éclairées. Leur disposition générale permet une circulation simple et naturelle dans les bâtiments. On se demande néanmoins si les dégagements devant les classes ne sont pas surdimensionnés. Les classes spéciales, bien groupées, pourraient être mieux étudiées.

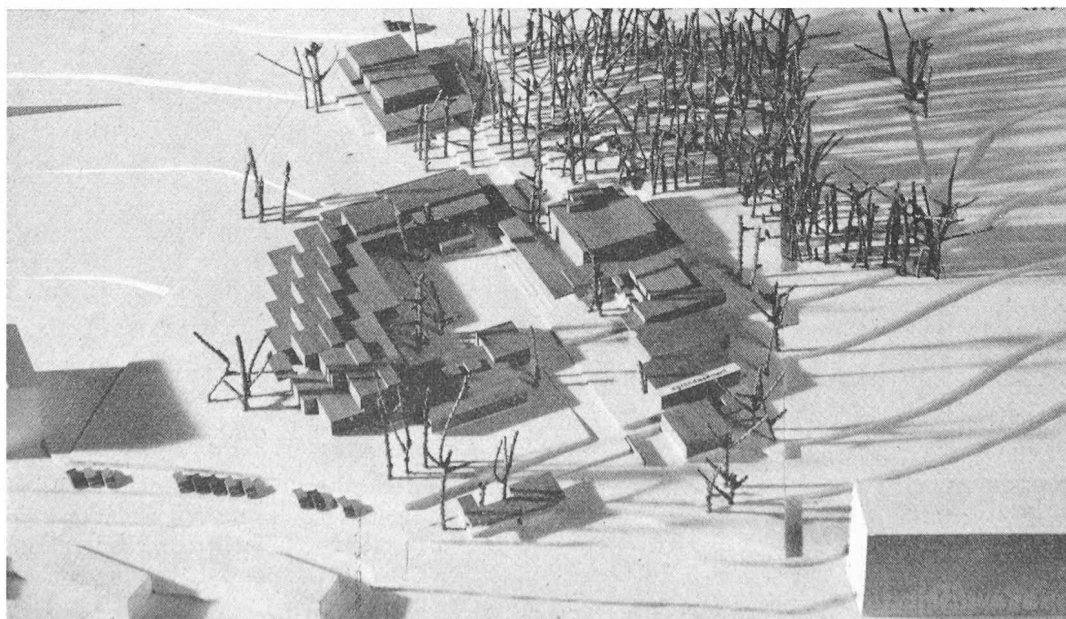
L'administration, avec la salle de lecture, est bien située et étudiée. Le groupe aula, réfectoire, école ménagère, est bien compris et permettra une utilisation souple. Les prolongements vers la forêt augmentent encore cette qualité.

La salle de gymnastique est placée en dehors des bâtiments scolaires. Si cet emplacement est justifié, il entraîne cependant des inconvénients, notamment en ce qui concerne les accès pour les sociétés. L'aménagement du terrain de jeux au nord de la forêt n'est pas encore résolu ; l'ensoleillement est insuffisant ; en plus, cet emplacement est fortement exposé à la bise. Ce projet se distingue par un groupement harmonieux des bâtiments autour d'un centre vivant, offrant ainsi de nombreuses possibilités à la vie scolaire tout en respectant une échelle modeste dans son architecture.

Cube : 26 091 m³.

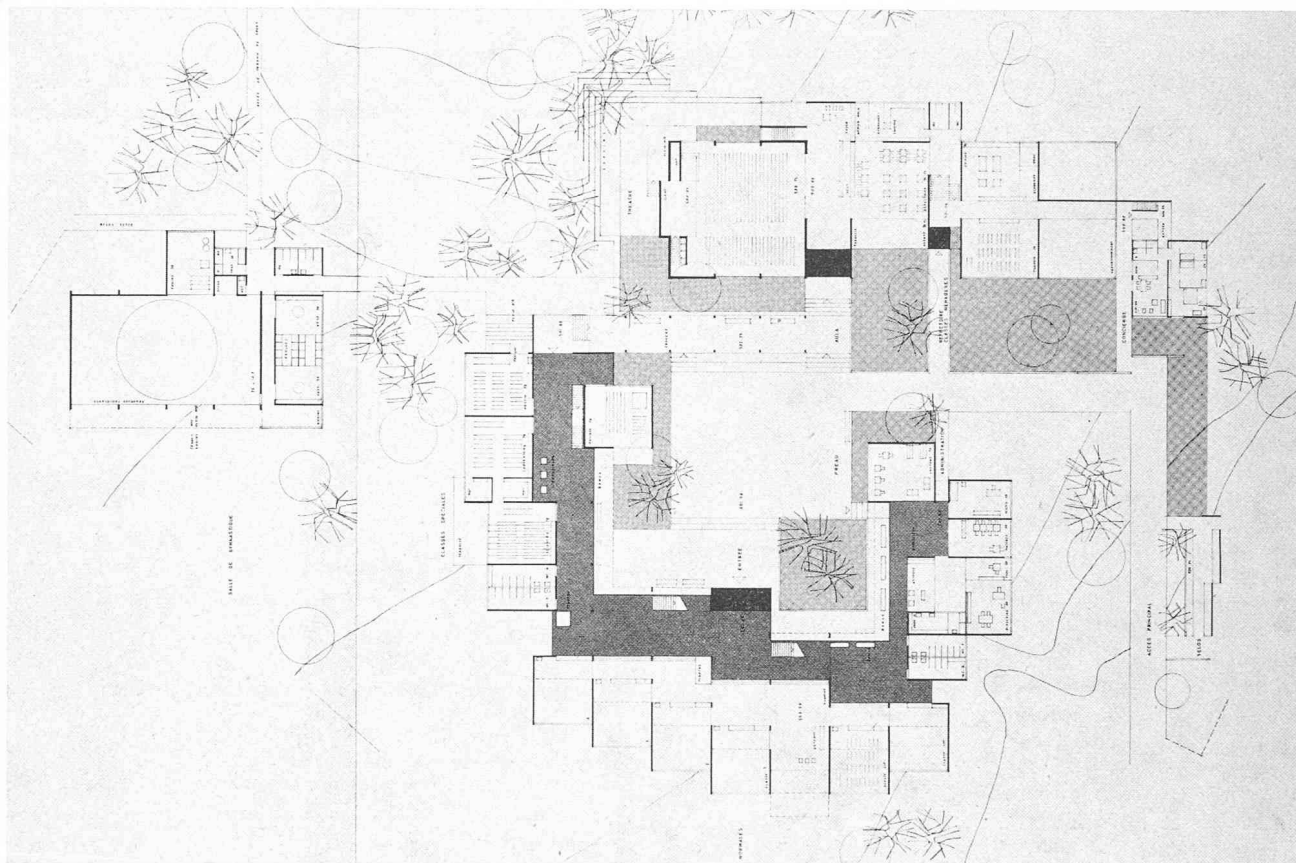


Situation. Echelle 1 : 2000.



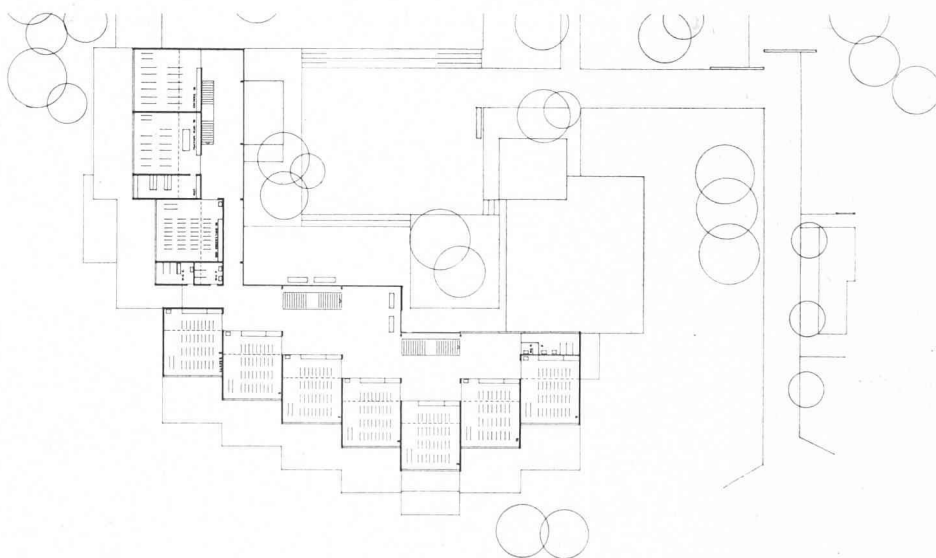
Vue de la maquette.

CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE



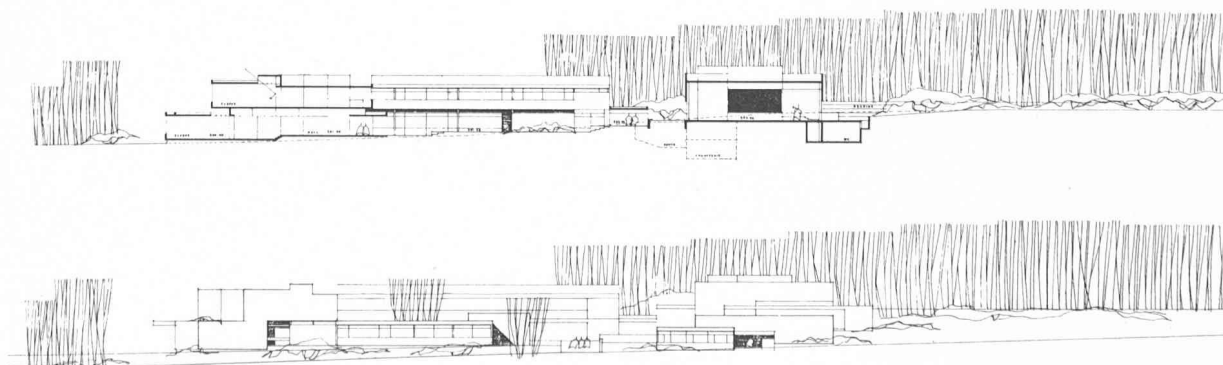
Plan du rez.

Echelle 1 : 1000.



Plan de l'étage.

Coupe et façade est.



Extraits du programme

Le programme prévoyait :

11 classes normales secondaires avec leurs prolongements habituels, vestiaires, toilettes, etc.

2 classes primaires supérieures en liaison directe avec l'ensemble secondaire.

7 classes spéciales, soit : sciences, dessin, travaux manuels, musique, etc.

En outre une aula pour 300 personnes, pouvant être utilisée pour des manifestations extrascolaires.

Divers locaux d'administration, directeur, maîtres, infirmerie, bibliothèque, appartement du concierge.

1 salle de gymnastique avec ses annexes et terrain de sport.

1 complexe d'école ménagère pour 32 élèves avec entrée indépendante et en liaison avec un réfectoire de 70 places, cuisine-économat.

Ce programme était complété par divers impératifs fonctionnels, dans l'utilisation des classes spéciales et de la salle de gymnastique par les différents groupes d'élèves, et par certaines liaisons nécessaires entre ces groupes.

Il devait être prévu en plus un agrandissement de l'école ménagère et du réfectoire.

Extraits du rapport du jury

Le jury se réunit au complet les 2, 3 et 8 octobre 1962, dans la grande salle du Casino d'Orbe, où les projets sont exposés.

M. le syndic Daniel Nicole ouvre la séance et M. Hermann Baur, architecte, est désigné en qualité de président.

Le jury prend ensuite connaissance d'un rapport d'analyse préliminaire établi par M. Léopold Veuve, architecte. Il constate que, dans le délai prévu, vingt-quatre projets ont été déposés.

Le jury procède alors à l'examen des projets en un tour consultatif et prend connaissance des solutions proposées.

Après une étude individuelle des projets, le jury décide dans un premier tour d'éliminer huit projets, compor-

tant dans plusieurs domaines des faiblesses évidentes. Dans un second tour, le jury désigne les projets qui, par leurs valeurs évidentes, méritent une critique détaillée.

Après quoi, le jury procède à une visite du terrain. Le jury réexamine tous les projets et établit le classement définitif après trois tours d'élimination, et il attribue les prix suivants :

- 1^{er} prix, 4000 fr., projet n° 1 ;
- 2^e prix, 3500 fr., projet n° 3 ;
- 3^e prix, 3000 fr., projet n° 23 ;
- 4^e prix, 2800 fr., projet n° 2 ;
- 5^e prix, 2500 fr., projet n° 15 ;
- 6^e prix, 2200 fr., projet n° 19 ;
- 1^{er} achat, 1500 fr., projet n° 16 ;
- 2^e achat, 1000 fr., projet n° 8.

Le jury décide qu'au cas où, à l'ouverture des enveloppes, un des auteurs des projets primés ne remplirait pas les conditions de participation au concours, les projets suivants remonteraient d'un rang et le premier achat prendrait la place du dernier prix, mais ne serait pas remplacé.

Le jury recommande aux autorités d'Orbe :

- a) de faire exécuter le projet n° 1, « *Urba 65* » ;
- b) de confier l'élaboration des plans d'exécution et la direction des travaux à son auteur. Celui-ci devra tenir compte des critiques du jury.

Au cas où ce concurrent ne remplirait pas les conditions de participation au concours, le jury recommande aux autorités de demander aux auteurs des projets n° 3 (« *121* ») et n° 23 (« *Clairière* ») de poursuivre leur étude selon les directives qui seront fournies par le jury. Ces nouveaux projets seraient jugés par le même jury. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

L'ouverture des enveloppes révèle les noms suivants :

- 1^{er} prix : MM. *Gudit* et *Vogel*, architectes, à Yverdon ;
- 2^e prix : M. *J.-D. Urech*, architecte EPUL, SIA, à Lausanne ;
- 3^e prix : M. *H. Masson*, architecte EPF, SIA, à Zurich ;
- 4^e prix : M. *B. Vouga*, architecte EPUL, SIA, à Lausanne ;
- 5^e prix : MM. *A. Pahud* et *M. Beaud*, architectes, à Lausanne ;
- 6^e prix : M. *R.-F. Zurcher*, architecte, à Payerne.
- 1^{er} achat : M. *A. Duvoisin*, architecte, à Yverdon.
- 2^e achat : M. *E. Mamin*, architecte, à Lausanne.

CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

2e prix, projet « 121 » — M. J.-D. Urech, architecte EPUL, SIA; collaborateurs attitrés: M. Bevilacqua, E. Musy, architectes EPUL, SIA, à Lausanne

Critique du jury

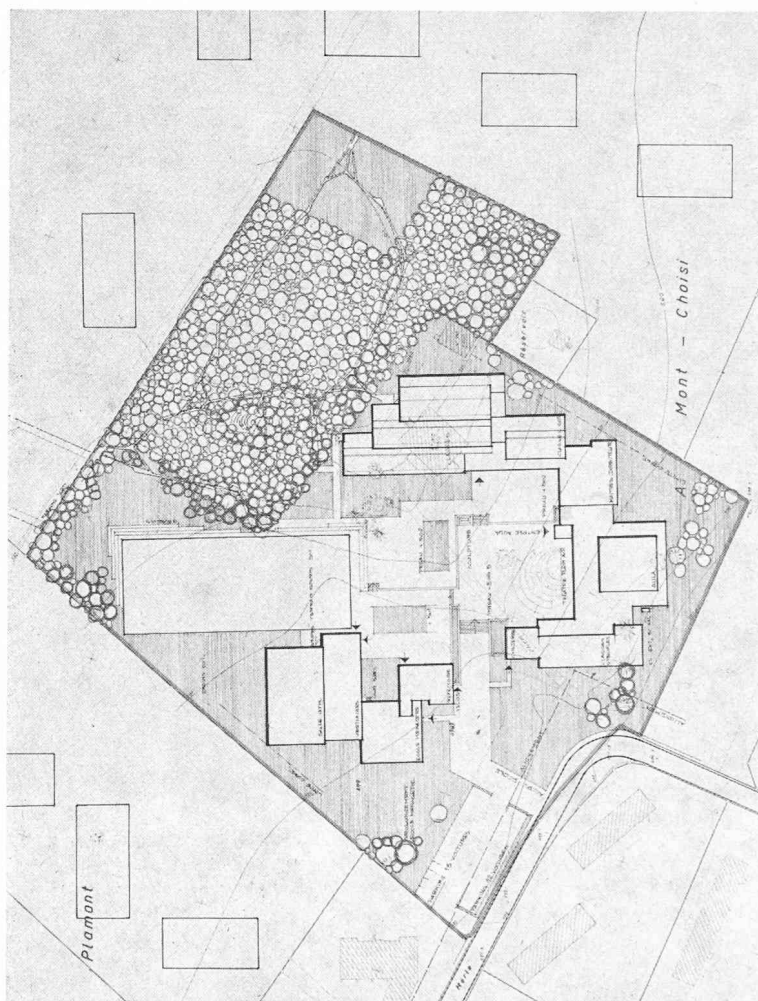
Bonne implantation du groupe scolaire au nord et à l'est du terrain, créant ainsi un préau abrité autour duquel l'ensemble est organisé. Ce préau se prolonge sur le terrain de jeux et permet également l'intégration du bois avec l'école. Bonne adaptation du projet à la topographie du terrain.

L'accès depuis le chemin de Chantemerle, permettant la découverte du préau, est intéressant. La liaison entre les différents éléments du programme se fait à l'extérieur par le préau central et à l'intérieur par des halls disposés en bordure du préau. Les classes sont bien orientées et ensoleillées.

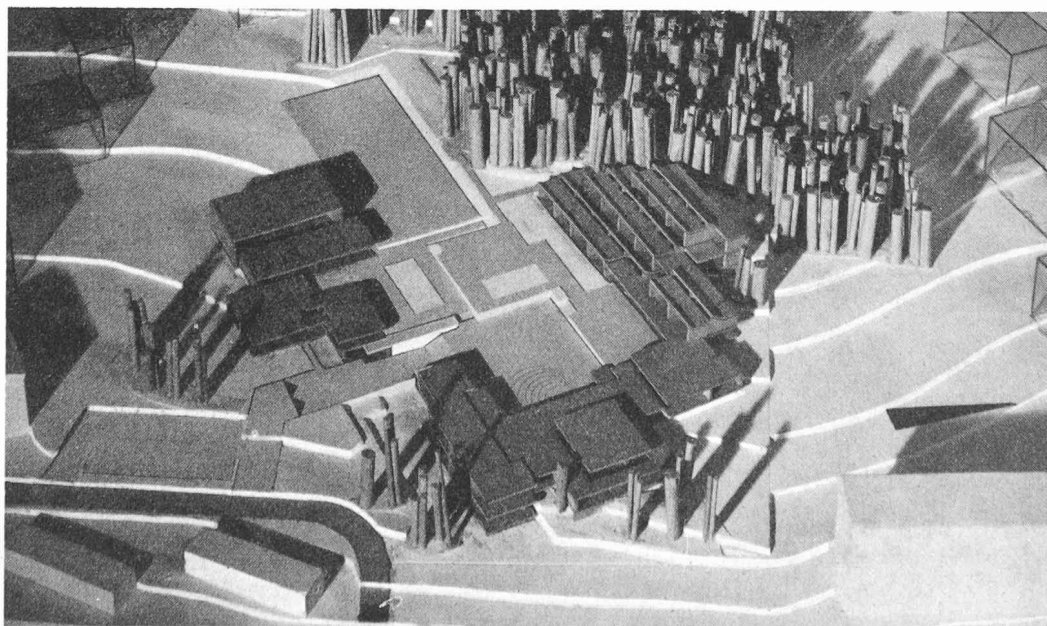
L'emplacement de l'aula, intégrée à l'école et s'ouvrant sur le préau central, est intéressant et autorise différentes exploitations. La liaison de l'école ménagère avec le niveau supérieur (extension) n'est pas résolu.

L'ensemble, par son implantation et son organisation, est d'une ambiance agréable.

Cube : 25 368 m³.

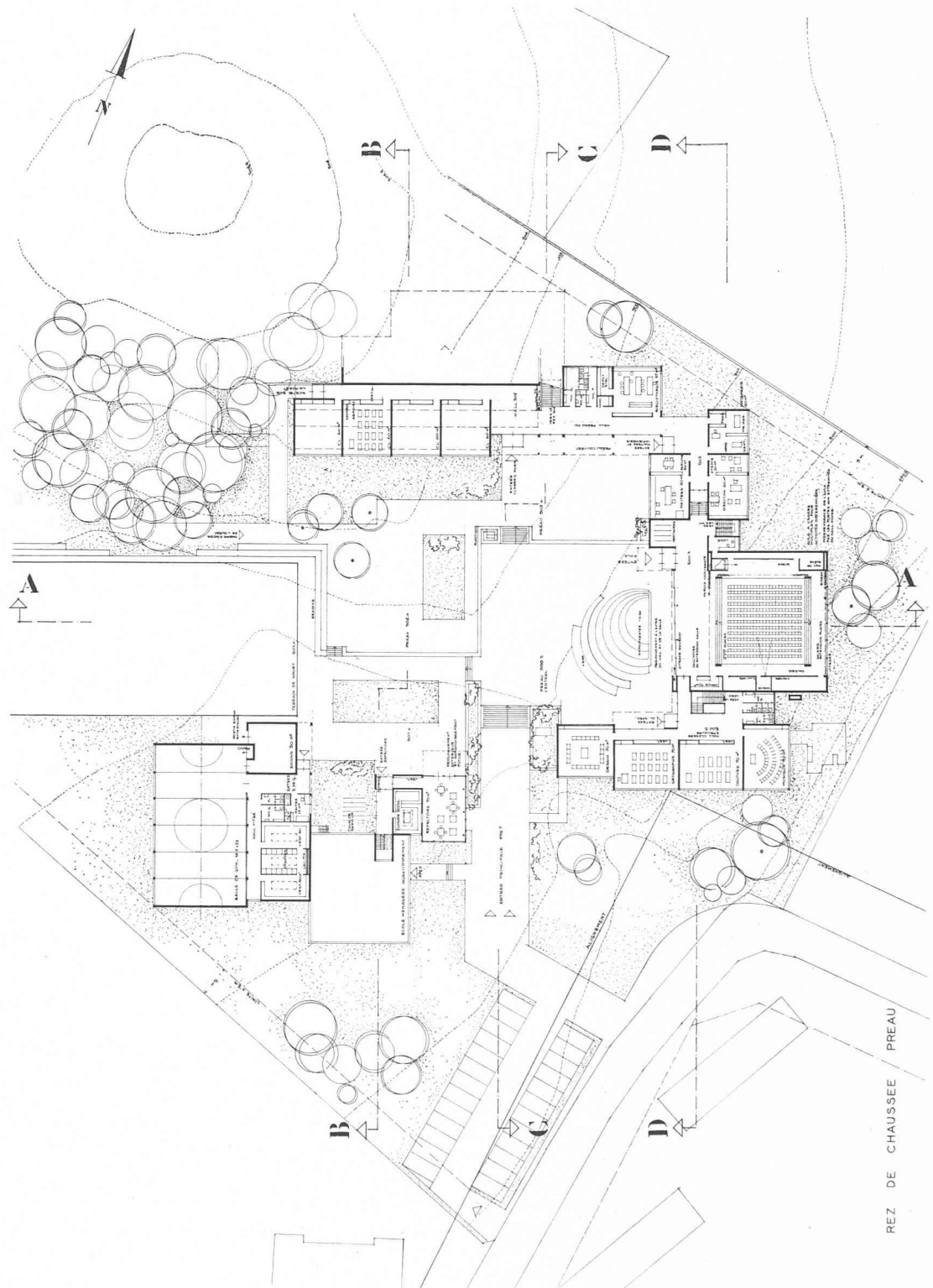


Situation. Echelle 1 : 2000



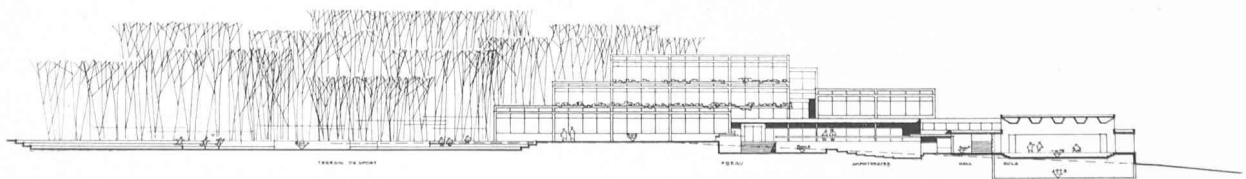
Vue
de la maquette.

CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

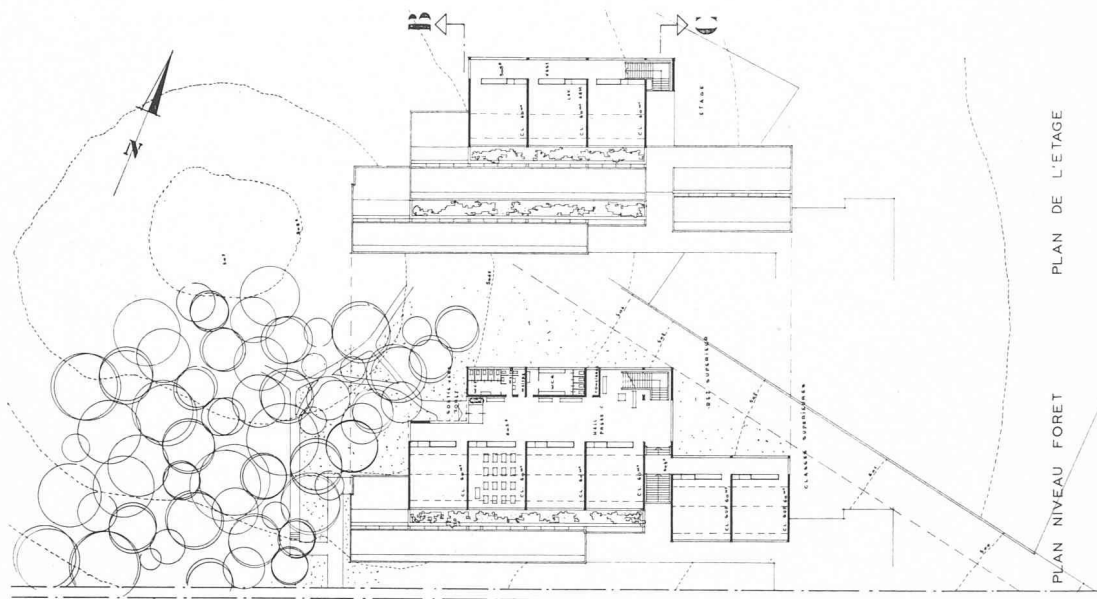


Plan rez-de-chaussée. Echelle 1 : 1000.

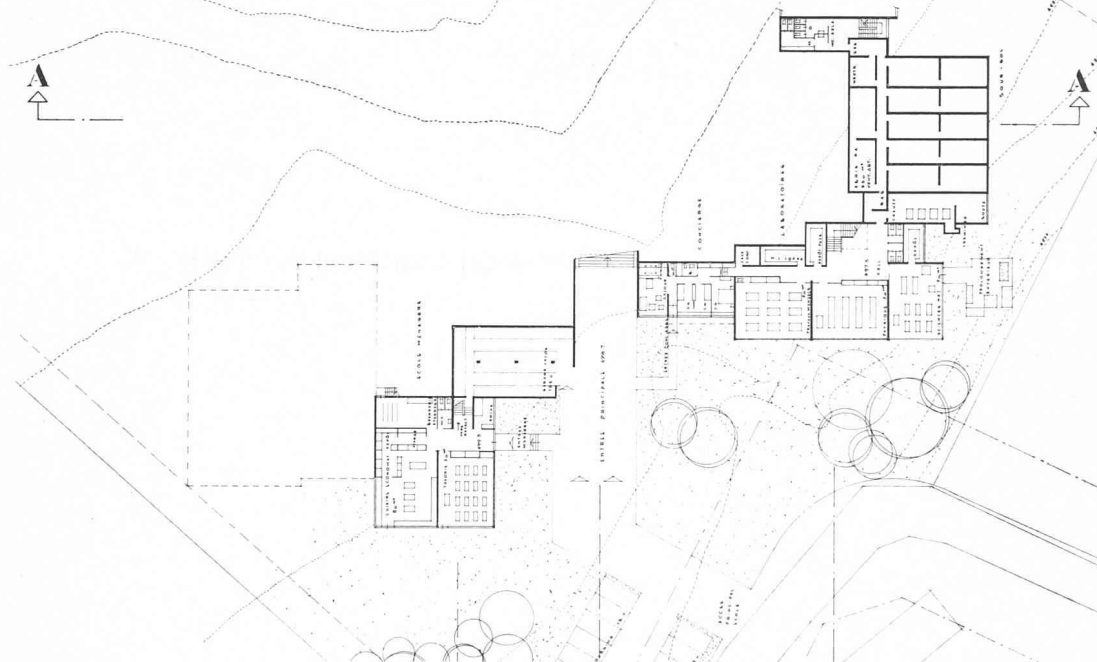
Façade sud.



CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE



Plan des étages.
Echelle 1 : 1000.



Plan de niveau,
entrée et sous-sol.

COUPE B B



COUPE C C ET FACADE
SUR PREAU



CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

3e prix, projet « Clairière », M. H. Masson, architecte EPF, SIA, à Zurich

Critique du jury

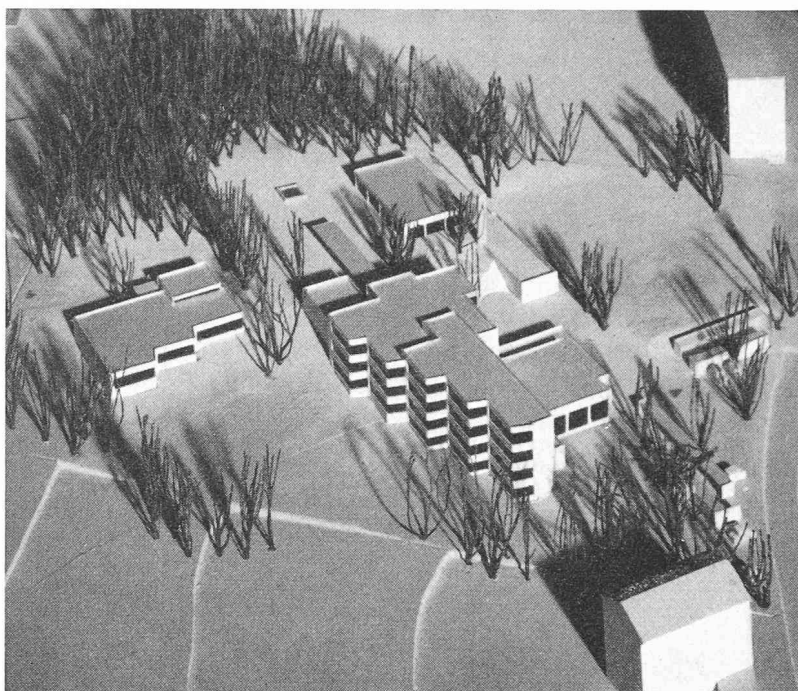
L'implantation et le groupement des bâtiments sont intéressants ; les classes sont orientées vers la zone tranquille du sud-ouest, le préau est en contact avec la petite forêt, tandis que la salle de gymnastique et la place de sport sont situées à proximité des constructions industrielles.

On constate une certaine dualité des accès au bâtiment des classes. Les liaisons intérieures sont bien réfléchies, mais l'ambiance des dégagements n'est pas sympathique.

Les dégagements du rez-de-chaussée sont mal éclairés. Les classes sont bien éclairées et leur forme est bien étudiée, mais leur orientation ne tient pas assez compte des conditions atmosphériques de la région.

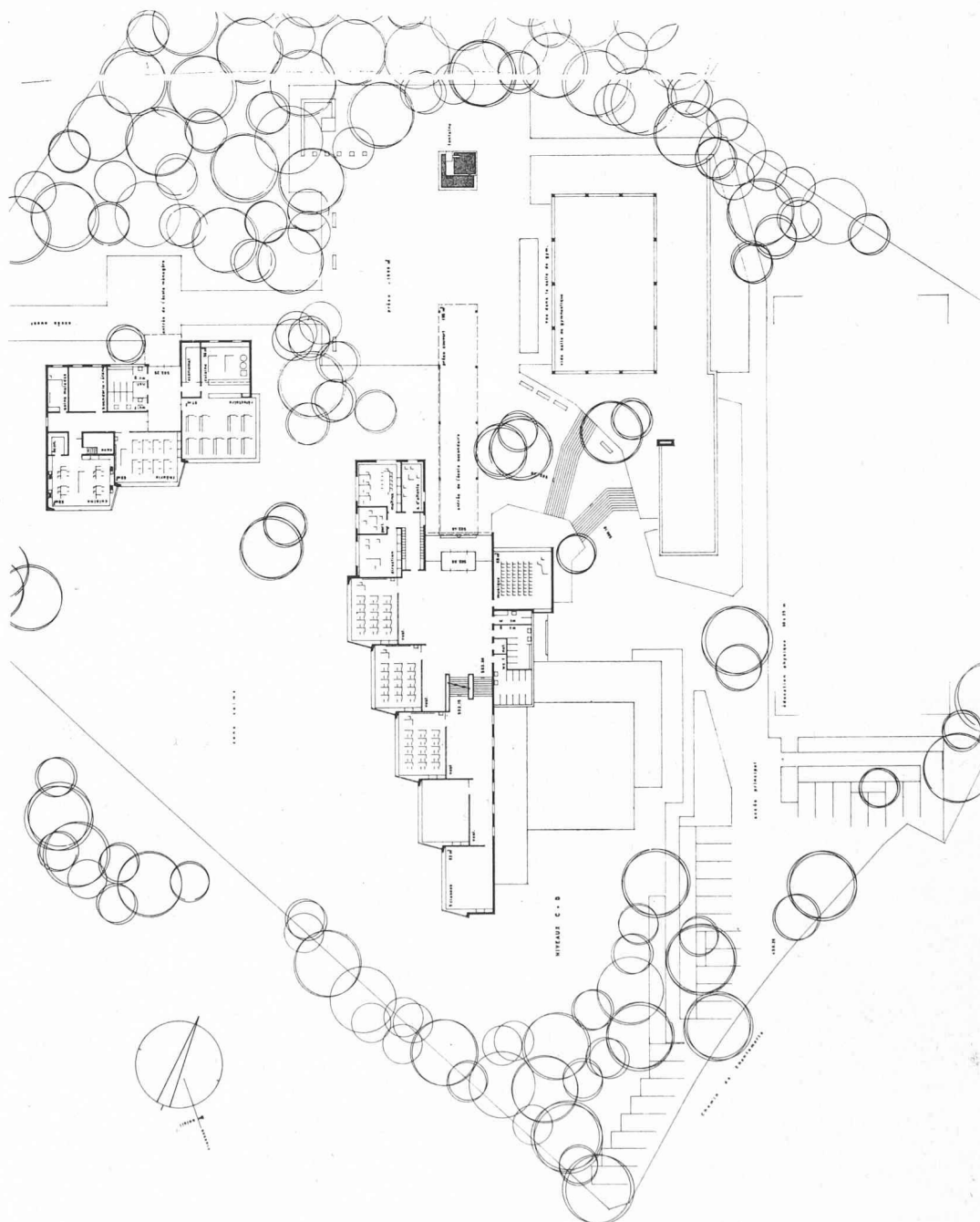
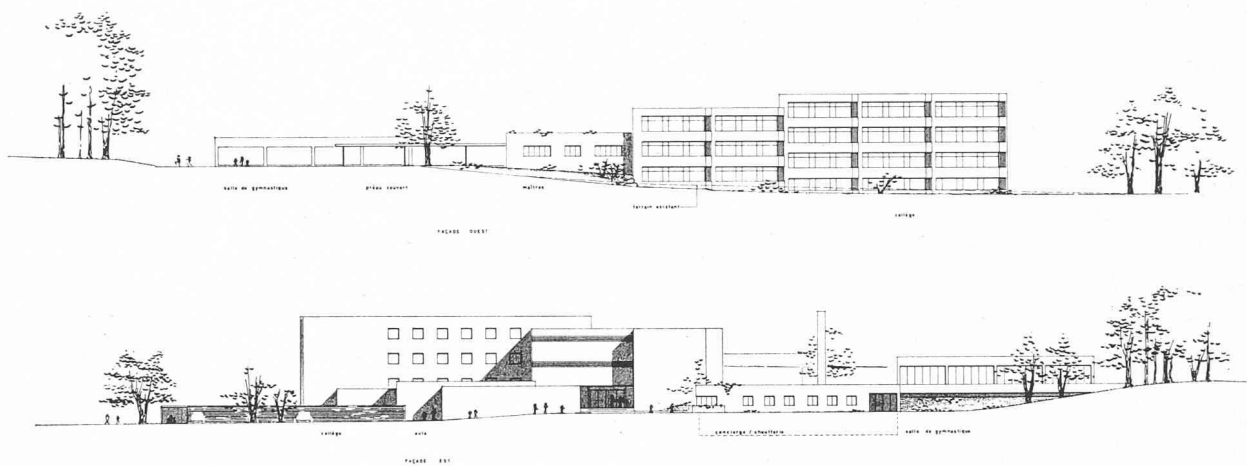
Le rapport des volumes et les plans condensés dégagent une certaine force, mais les façades sont austères et manquant d'unité.

Cube : 26 789 m³.



Plan rez-de-chaussée, Echelle 1 : 1000.

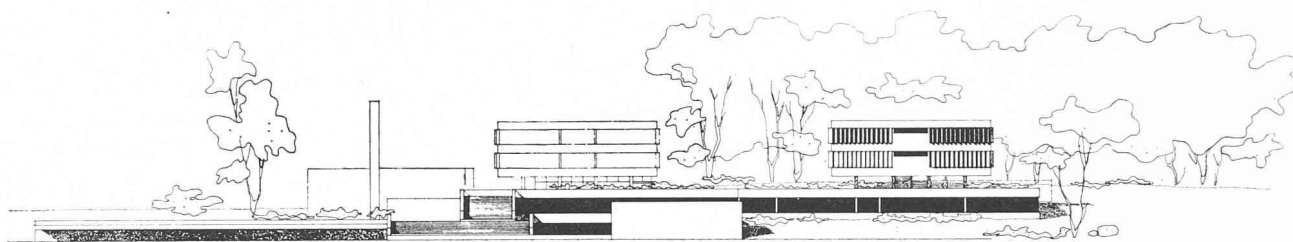
CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE



Plan rez-de-chaussée supérieur.

CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

4e prix, projet « Ebro », M. Bernard Vouga, architecte EPUL, SIA, à Lausanne



Façade est. Echelle 1 : 1000.

Critique du jury

Le projet tient compte de trois éléments principaux qui comptent pour ce terrain : il cherche à s'éloigner de l'usine et des bâtiments locatifs qui l'entourent ; il fait participer le bois à la vie de l'école et enfin s'adapte bien à la topographie par des plans successifs.

La situation et la forme recherchée pour les bâtiments des classes ordinaires sont intéressantes. On peut critiquer l'ouverture complète de deux faces vitrées pour ensuite les masquer par des brise-soleil. La dimension des dégagements est trop faible et leurs formes auraient pu être plus agréables. La situation des classes spéciales et de l'école ménagère est bonne.

Les préaux sur les classes spéciales et sous les deux bâti-

ments permettent une simplicité dans la composition et une bonne liaison avec le bois.

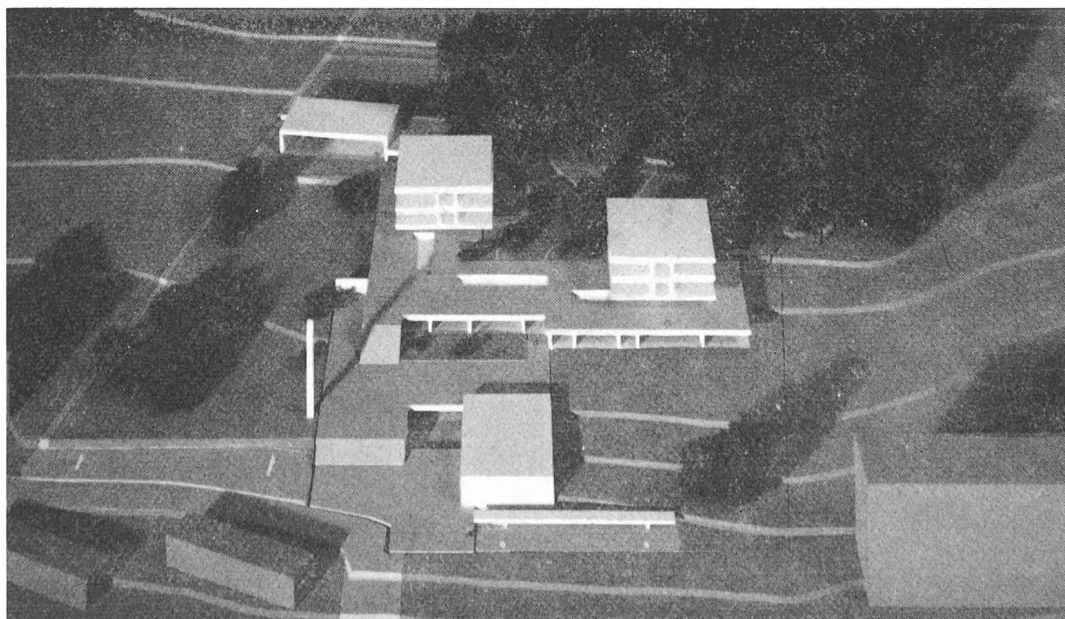
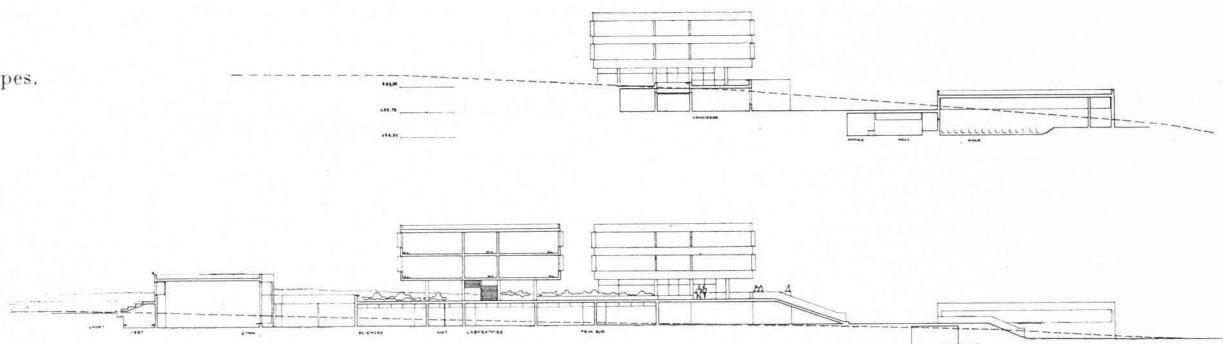
L'aula, judicieusement placée pour l'accès du public, ne fait malheureusement pas directement partie de l'école. Son escalier d'accès est un peu monumental pour la proportion du hall, mais le fonctionnement des divers éléments est simple et bien conçu.

Si la salle de gymnastique est bien située et fonctionne bien, on regrette que son orientation l'empêche de participer aux activités de la place de sport qui est conçue de façon très intéressante, bien orientée dans la verdure.

Les volumes et leurs proportions sont agréables, à part les façades des deux blocs de classes, rendues rébarbatives par leurs brise-soleil.

Cube : 25 480 m³.

Coupes.



Vue de la maquette.

CONCOURS DE PROJETS POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

6e prix, projet « Centro », M. R.-F. Zurcher, architecte, à Payerne

Critique du jury

Implantation d'un parti compact au centre du terrain, présentant l'avantage d'éloigner les classes du chemin de Chantemerle et d'intégrer dans une certaine mesure le bois à l'ensemble de la composition.

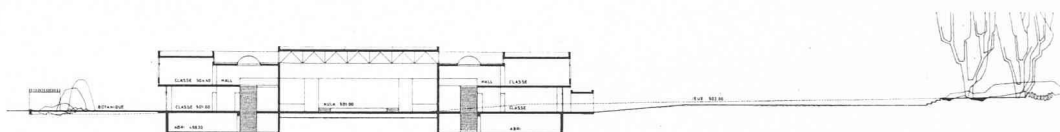
Si le parti de disposer l'ensemble des classes autour de l'aula est intéressant, il est regrettable qu'il ne soit pas mieux exploité (ouverture de l'aula dans le hall). Les dégagements autour des escaliers du rez sont insuffisants, l'ambiance du

corridor de l'étage, par le fait qu'il n'y a aucune vue à l'extérieur, est étouffante.

La disposition des classes et leur caractéristique d'ensoleillement et de ventilation sont satisfaisantes. Ce parti compact facilite les relations entre les différents éléments du programme.

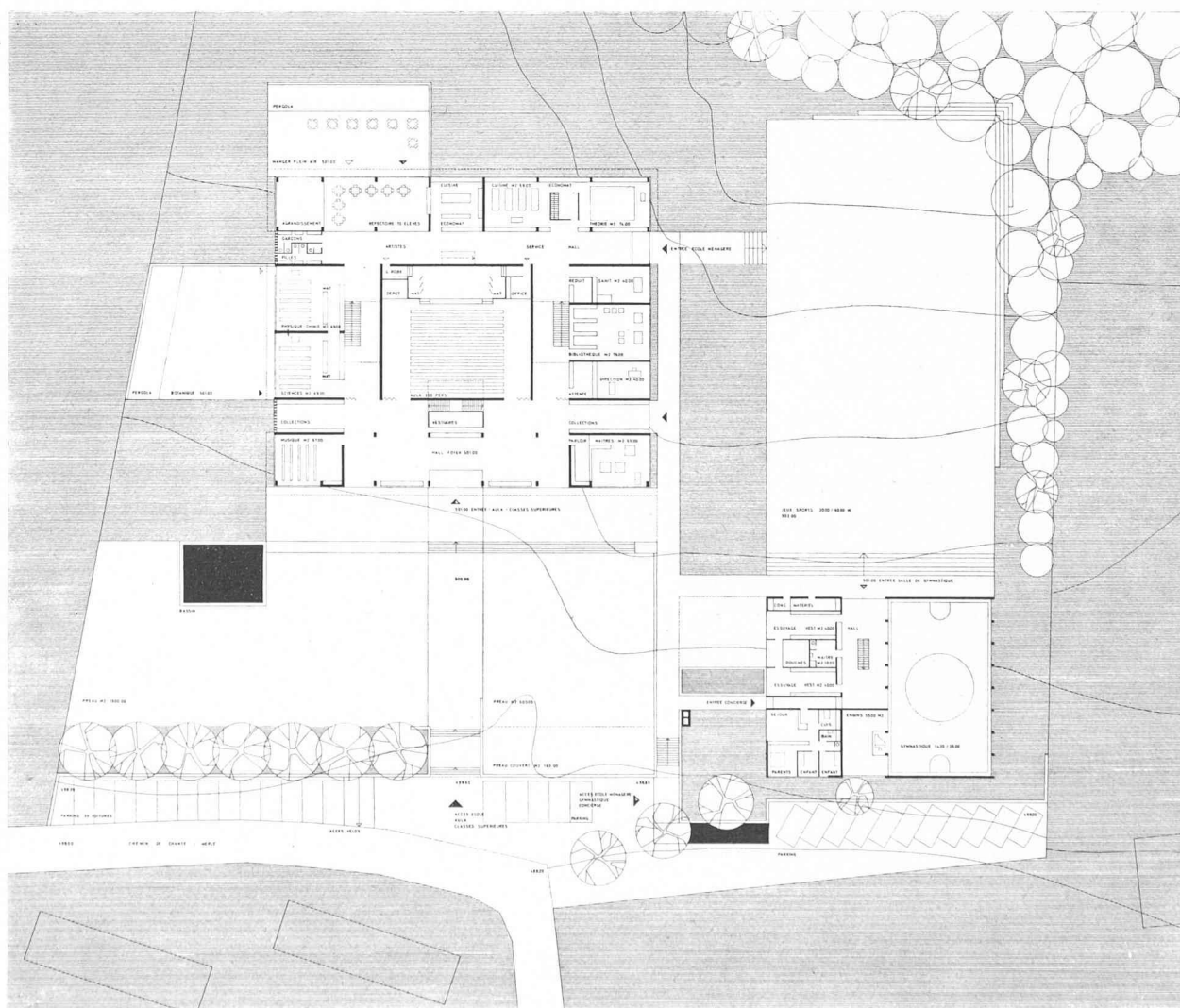
L'ensemble présente une unité qui s'exprime clairement sur les deux niveaux et reflète une ambiance favorable à une activité scolaire.

Cube : 27 624 m³.



Plan du rez. Echelle 1 : 1000.

Coupe transversale.



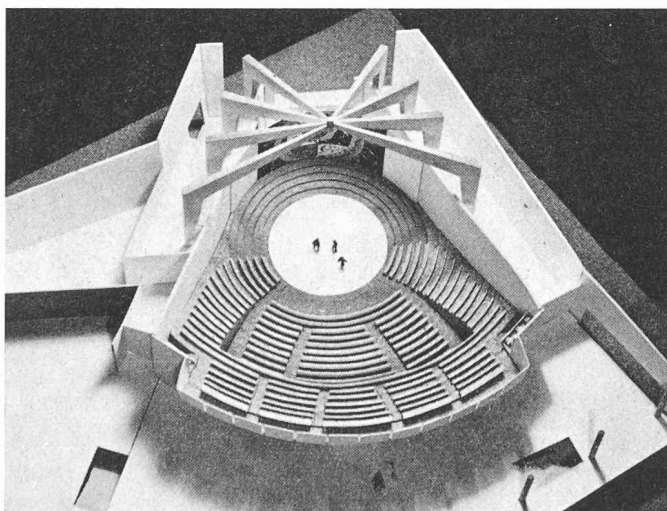
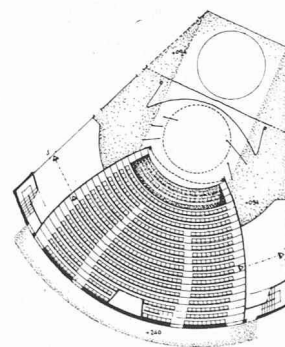
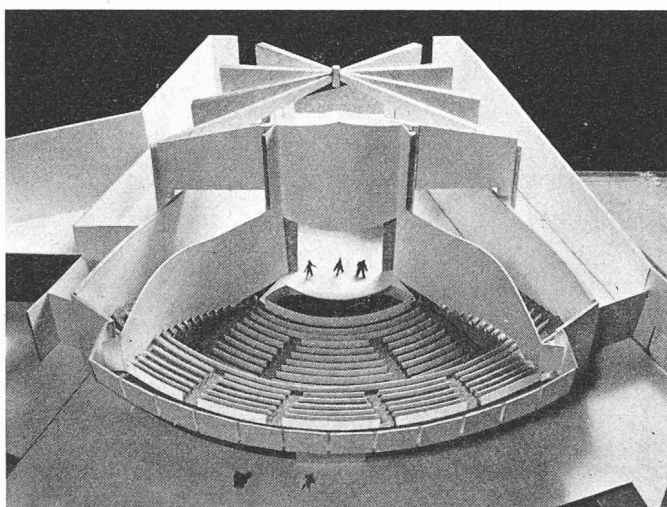
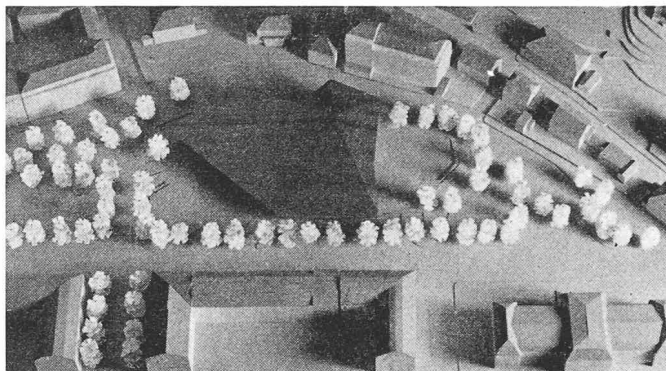
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MANIFESTATIONS ET D'UN THÉÂTRE A NEUCHÂTEL

2^e TOUR. PROJET CHOISI DÉFINITIVEMENT PAR LE JURY¹

MM. Ellenberger, Gerber et Gindre,
architectes SIA, Genève-Paris.

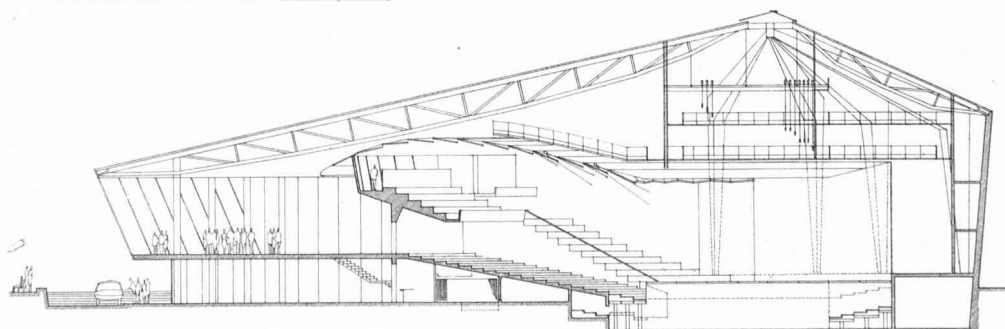
¹ Voir *Bulletin technique* n° 16 du 11 août 1962.

Vue de la maquette de situation.

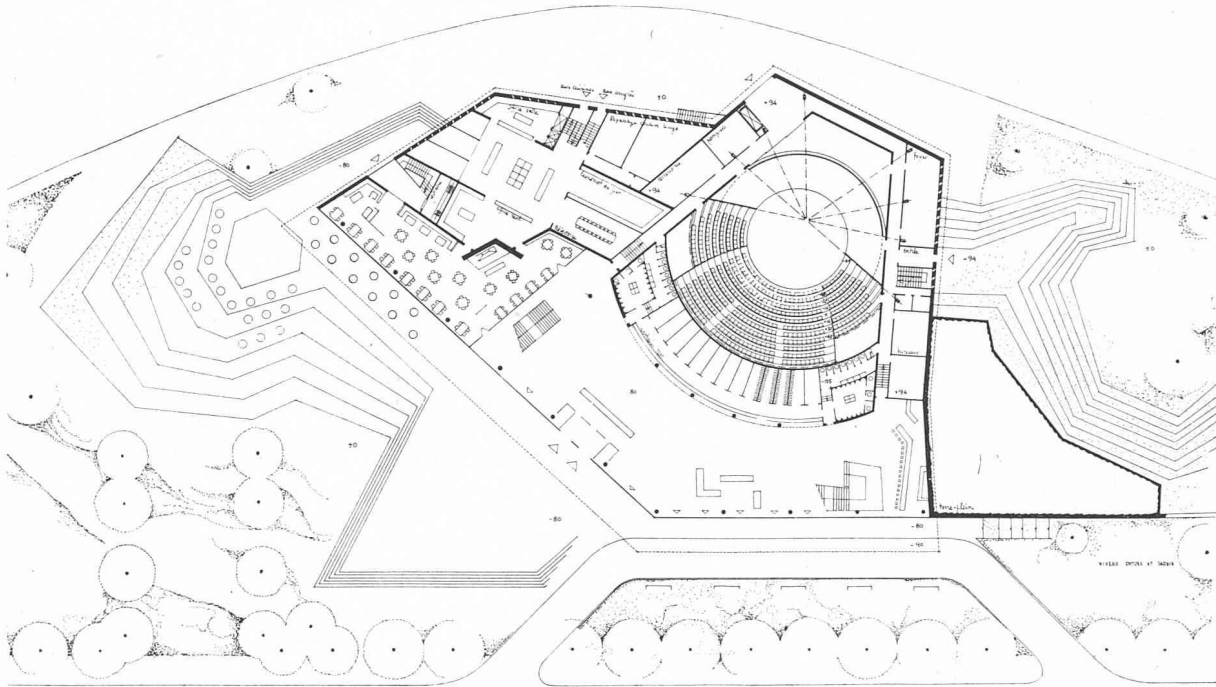


Plan et vues de la salle montrant les possibilités d'utilisation.

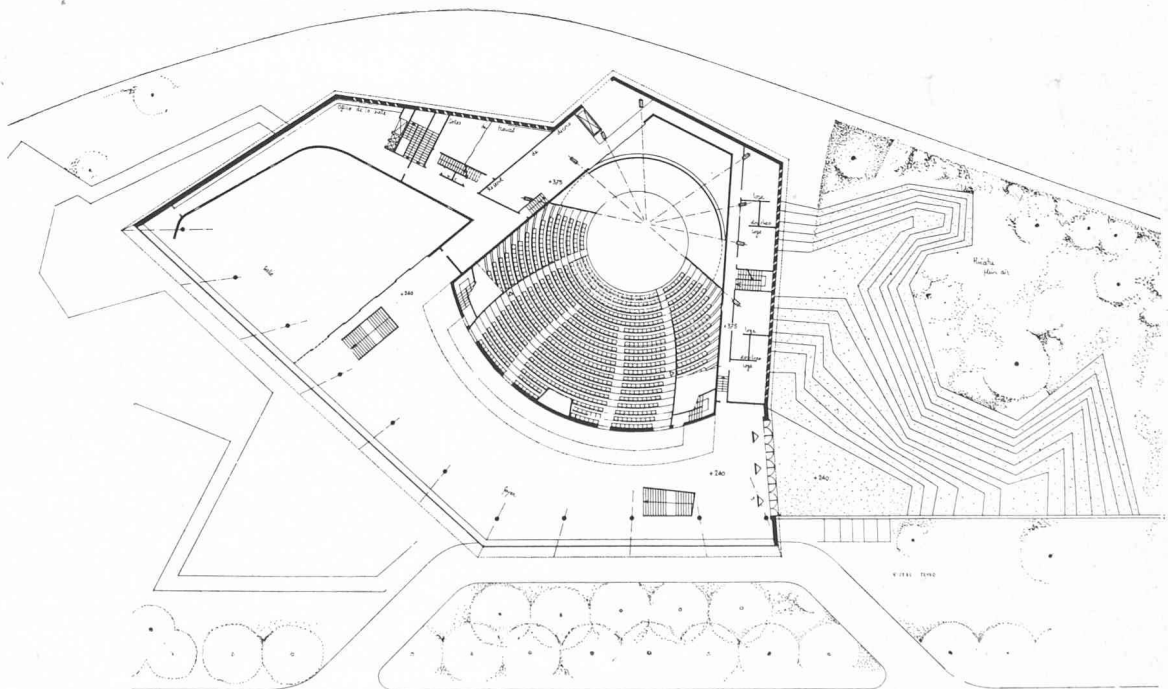
Coupe. Echelle 1 : 500.



CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MANIFESTATIONS ET D'UN THÉÂTRE A NEUCHÂTEL



Plan du rez.
Echelle env. 1 : 1000.



Plan de l'étage-foyer.

Façade sud.

